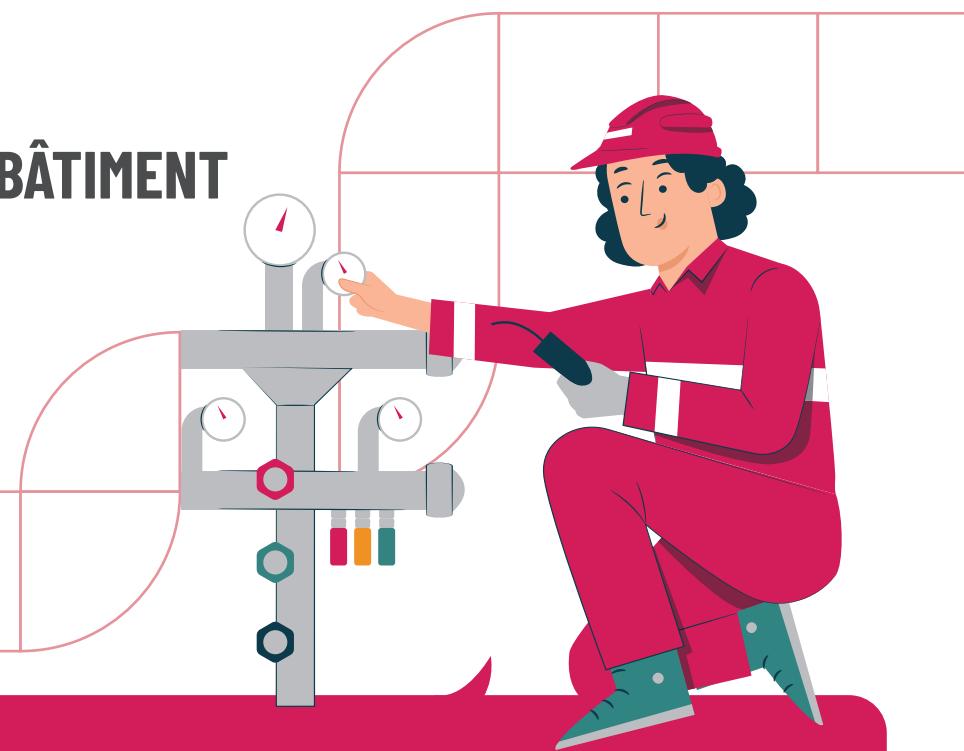


AGENT / AGENTE DE MAINTENANCE BÂTIMENT



DESCRIPTIF MÉTIER

L'agent chargé de la maintenance Bâtiment veille au bon fonctionnement de l'ensemble des équipements et des locaux et effectue les petits travaux nécessaires à leur bonne utilisation par les usagers ou le personnel le cas échéant.



QUELLES MISSIONS ?

- Effectuer un contrôle régulier des équipements et locaux, signaler les éventuels dysfonctionnements et dégradations.
- Réaliser de petits travaux de maintenance tous corps d'état : serrurerie, menuiserie, électricité, plomberie...
- Intervenir rapidement en cas de situation d'urgence (fuite d'eau....).
- Organiser les chantiers dans le respect des règles de santé et environnementales.
- Coordonner au besoin son activité avec d'autres corps de métiers et artisans.
- Tenir à jour les registres d'intervention.
- Nettoyer le matériel après usage, vérifier son bon fonctionnement, réaliser une maintenance de premier niveau.
- Gérer les stocks de produits, réaliser les commandes le cas échéant.



QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

> Diplômes et formations requis :

Diplôme de niveau III (CAP/BEP) dans un ou plusieurs domaines du bâtiment, habilitation électrique.



QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISSES ?

Rigueur, organisation, disponibilité, discréetion professionnelle, autonomie, polyvalence, esprit d'initiative, sens de l'observation.



QUELLES COMPÉTENCES ?

Utiliser les techniques de base en électricité, peinture, plomberie..., respecter les normes réglementaires en matière de sécurité et construction, gérer son temps et les priorités, rendre compte de son activité, utiliser les équipements de protection individuelle.



OÙ EXERCER ?

Les agents de maintenance bâtiment exercent dans presque tout type de structure territoriale : communes et structures intercommunales, départements, régions.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Recrutement direct sans concours, concours d'adjoint technique principal de 2^e classe.